



PESSAN INFOS

DECEMBRE 2022



Dans ce numéro

Le mot du maire	2
Informations mairie.....	3
Ecole.....	4-5
Organisation territoriale.....	6-7
Bilan financier.....	8-11
Gestion des déchets.....	12-13
Programme voirie.....	14
Secouristes– Plan local urbanisme.....	15
Aménagement du bourg.....	16-17
Projets : Eglise - Adressage.....	18-19
Vie associative.....	20-22
Conte, histoire et poésie.....	23-24

Dates importantes

18/12/2022 Exposition céramique
18/01/2023 Vœux de la municipalité



Le mot du Maire

L'année 2022 arrive à son terme dans un contexte marqué par des événements mondiaux qui nous inquiètent. En février, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous prenait par surprise et nous rappelait que même en Europe, la guerre pouvait s'inviter.

Pendant l'été nous avons connu une sécheresse inédite (pas une goutte d'eau entre mars et novembre) accompagnée par des vagues de canicule sur tout l'hexagone et même au-delà.

Nos inquiétudes liées à la crise énergétique, l'inflation, l'instabilité internationale, le changement climatique, tout cela modifie notre perception du monde et nous amène à changer, repenser notre façon de vivre.

La crise énergétique est une préoccupation financière majeure.

Au niveau de notre commune, nous devons veiller à la bonne utilisation du chauffage et de l'éclairage et réduire au maximum les coûts. J'en appelle à la responsabilité de chacun, au niveau de l'utilisation de toutes nos installations collectives : l'école, les salles et terrain de sports, les salles pour les différentes associations. C'est ensemble que nous y arriverons.

En ce qui concerne l'éclairage public, il est passé au LED depuis deux ans. Nous avons songé à réduire le temps d'éclairage, mais la sécurité sur la route et dans le village doit rester prioritaire.

Vous trouverez dans le bulletin l'analyse financière du budget communal, les principales actions conduites par le conseil municipal, ainsi que les réflexions actuellement menées.

Je souhaite remercier les associations sportives, culturelles, festives, qui après deux années sans activités ou très peu, ont réussi à redonner une dynamique

Merci aussi à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'à tout le personnel communal et intercommunal pour son implication au service de tous.

Je souhaite la bienvenue à ceux qui se sont installés sur notre commune récemment.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui sont dans la peine.

Malgré toutes nos difficultés, laissons-nous porter par la joie de Noël.

Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis. Qu'elles soient empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte et les incertitudes. Nous vous invitons cordialement à prolonger ce temps lors des vœux de la municipalité le mercredi 18 janvier 2023.

Et le foot que je suis ne peux s'empêcher de finir avec un petit mot sur la coupe du monde de football, qui malgré les controverses est source de légèreté et promesse d'amitié entre les peuples. Aujourd'hui notre équipe de France est en finale... peut-être dimanche verrons-nous la troisième étoile...



Bien amicalement

Jacques Sérès

Vœux de la municipalité

Mercredi 18 janvier 2023

À partir de 18h Salle polyvalente

Soyez les bienvenus !

ACCES AU NUMERIQUE, ACCES PUBLIC AU WIFI



Monsieur Bonnet, Chargé de l'Aménagement Numérique du Territoire transmet les informations suivantes :

Plusieurs bornes WiFi publiques sont installées sur la commune pour vous permettre de bénéficier d'un accès Internet en toutes circonstances.

Ces bornes couvrent les zones suivantes :

- Espace couvert 1 : la salle du conseil municipal, le parvis de la mairie
- Espace couvert 2 : l'école jusqu'au parking du cimetière

Pour vous connecter, 2 possibilités :

- Rejoindre le réseau WIFI4EU, avec création d'un compte qui vous permettra par la suite de vous connecter à tous les réseaux Wifi4EU en Europe.
- Rejoindre le réseau INVITE_MAIRIE avec le mot de passe qui pourra vous être communiqué en mairie.

Le lien <https://www.grandauch.com/mon-agglo-connectee> permet de consulter les emplacements précis de l'ensemble des bornes Wifi4EU ainsi que de visualiser un tutoriel de connexion.

L'installation de ces bornes a été réalisée avec la communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne dans le cadre du programme européen Wifi4EU qui vise à équiper les espaces publics d'un accès WiFi public, gratuit et illimité.

Concernant l'accès à la fibre

Le déploiement de la fibre sur le village s'effectue progressivement, il n'y aura pas de foyer oublié.

Le ressenti de la population est différent, parfois négatif : certaines zones sont couvertes, d'autres pas encore. Nous devons faire preuve de patience car les entreprises ne peuvent pas servir tous les lieux en même temps. Si vous avez un souci particulier, veuillez vous adresser à la mairie qui transmettra l'information à monsieur Bonnet.

ETAT-CIVIL

Naissances

BASSET OUCHBAKOU Ismaïl le 10/09/2022

ZYMERI Ariana le 12/05/2022

Mariages

FARGE Katia et BOCCANEGRAS CARME José
le 5 février 2022

RODRIGUES Laurent et LARA Leïla
le 17 septembre 2022

Décès

BIAU Maurice le 16/01/2022

COUNILLON Pierrette le 16/03/2022

BEC Rose le 16/05/2022

COUTURE Philippe le 24/05/2022

DE OLIVEIRA Souza Antonio le 11/06/2022

NOBLET Gérard le 12/11/2022

ALVADO Delphine le 11/11/2022

SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE...

L'école de Pessan compte cette année 2022-2023 un total de 62 élèves, répartis comme suit :

- Une classe de 20 enfants en maternelle : 4 petite section, 9 moyenne section et 7 grande section. Madame Sanchez assure l'accompagnement pédagogique, secondée par Manon Daries, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).
- Une classe de 17 élèves dont 6 CP et 11 CE1. Leur maîtresse se nomme Madame Allain, remplaçante en poste fixe.
- Une classe de 25 élèves dont 13 CE2, 7 CM1 et 5 CM2. Madame Boubée gère ce groupe, remplacée par madame Moresco pour les décharges de son poste de directrice.

Au-delà des enseignements fondamentaux, l'équipe pédagogique porte plusieurs projets :

- Un projet « chant et mêlée essai transformé ». Il s'agit d'un projet de chant choral associé à la pratique du rugby. En prévision de la coupe du monde de rugby 2023,
 - ◇ Les enfants apprennent des chants issus de la culture traditionnelle des pays sélectionnés. Ils sont accompagnés par Victoria Digon, intervenante et formatrice en chant. Cette activité leur permet de se familiariser avec des langues étrangères, d'apprendre les techniques de la voix et de la respiration.
 - ◇ Les enfants bénéficient d'une initiation hebdomadaire au rugby balle ovale.Ce projet aboutira le 7 avril 2023 à Auch, sur une présentation des chants par toutes les écoles inscrites.
- Un projet d'initiation aux arts du cirque avec l'intervention d'un professionnel, Marc Paretti.
- Un projet « épouvantail », organisé par une ferme gersoise. Les enfants de la classe maternelle vont participer à ce concours de fabrication d'épouvantails.

Les sorties cinémas, la pratique de la natation... sont aussi des supports d'enseignement pour l'acquisition de compétences.

Le temps péri-scolaire

Sur le temps péri-scolaire, l'équipe du CLAE, se compose de Pauline Llebot, Sophie Pau, Alexandra Kari et Sophie Bonfarnuzzo. Elles proposent des activités adaptées à chaque tranche d'âge : décoration de Noël, peinture hiver, sapin pour les plus jeunes. Les ouvrages des enfants des classes élémentaires s'organisent autour de mangeoire à oiseaux, peinture, porte-clé en macramé, couronnes et décoration de Noël, initiation au point de croix...

Carole Pagotto, parfois remplacée par Amélie Bouas assurent la surveillance hors temps scolaire et l'aide à la cantine.



...ET CÔTE CANTINE SCOLAIRE

Depuis le début d'année scolaire, Florence Begon gère l'organisation, les achats et la préparation des repas. Débordante d'enthousiasme et d'imagination, elle propose à travers ses menus des voyages en Afrique, Nouvelle-Zélande, Espagne, Mexique... Elle ouvre donc les enfants à de nouvelles saveurs, avec des ingrédients variés, sains et d'origine locale. Elle adapte le menu pour respecter des habitudes alimentaires. Florence porte le souci d'une alimentation de qualité, pour un coût modéré.

Un exemple de menu servi aux enfants

C'EST L'AUTOMNE

Semaine du 12 décembre au 18 décembre 2022



Nous remercions chaque intervenant auprès des enfants pour l'investissement et la qualité de l'accompagnement proposé.

Côté partenaire de l'école, L'APE (association des Parents d'Élèves) Les Pitchouns Pessannais propose tout au long de l'année des actions afin de soutenir financièrement l'école dans ses projets et de rendre le quotidien des enfants plus agréables.

A ce titre l'APE remercie chaleureusement les parents mais aussi les habitants du village, de participer activement aux différentes actions proposées

Voici donc quelques dates importantes pour nos enfants :

- Le 16 décembre : repas de Noël, goûter et visite du père Noël s'il parvient à se libérer
- Janvier 2023 : vente de livres de recettes réalisés par les élèves
- 11 Février 2023 : samedi jeux de société proposé par l'APE
- 22 avril 2023 : marché aux fleurs organisé par l'APE.
- Mai-juin 2023 la D'foulée pitchounaise 2ème édition APE
- Vendredi 16 juin 2023 : fête de l'école



Fête de l'école
Juin 2022



L'ORGANISATION TERRITORIALE

... MAIS QUE FONT NOS ELUS ?

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État qui bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale. Il y a trois niveaux de collectivités : les communes, les départements et les régions.

Les collectivités territoriales s'administrent librement dans les conditions prévues par la loi. Elles possèdent des compétences administratives, ce qui leur interdit de disposer de compétences relevant du niveau étatique (édicter des lois et règlements, ...)

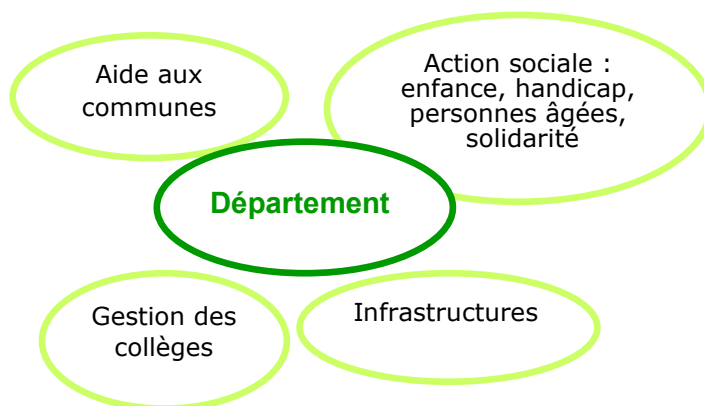
Logement, action sociale, urbanisme, environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sport, tourisme, transport scolaire... dans tous ces domaines, les collectivités disposent chacune de compétences administratives différentes, et complémentaires de celles de l'État.

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

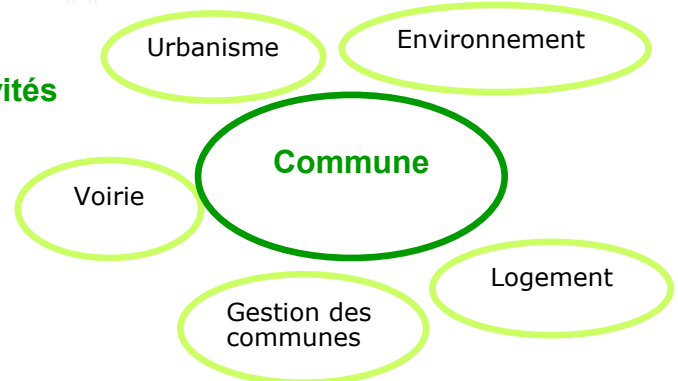
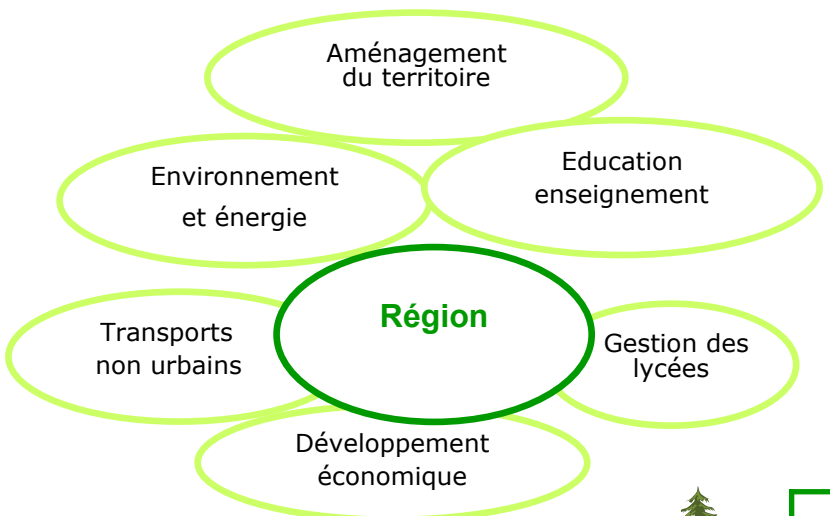
La répartition des compétences dans les collectivités

Les **communes** bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune à la communauté de communes ;



Les trois niveaux de collectivités ont **des compétences partagées** dans les domaines suivants : sport, tourisme, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire.



L'intercommunalité

L'intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existantes entre les communes.

Le regroupement de communes au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (**EPCI**) peut répondre à deux objectifs très différents :

L'intercommunalité de gestion permet la gestion commune de certains services publics locaux .

L'intercommunalité de projet assure la conduite collective de projets de développement local.



La commune

Les communes ont été créées par une loi du 14 décembre 1789. Chaque commune, quelle que soit sa taille, est administrée d'une part, par un conseil municipal et, d'autre part, par le maire et un ou plusieurs adjoints élus par le conseil municipal en son sein.

La commune constitue le premier maillon de la République.

Quel est le rôle du conseil municipal ?

Le conseil municipal bénéficie, sur le territoire de la commune, de compétences étendues et variées. Ses membres sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales.

Le conseil municipal est composé du maire, d'adjoints au maire et de conseillers municipaux.

Ses attributions sont très larges depuis la grande loi municipale de 1884, qui le charge de régler "par ses délibérations les affaires de la commune". La première de ses prérogatives est d'élire le maire car l'élection municipale désigne uniquement le conseil municipal.

Les affaires de la commune ne correspondent pas à des domaines d'activité déterminés mais relèvent de l'**intérêt public** au niveau communal. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Quelles sont ses attributions ?

Le conseil municipal :

- Émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local
- Vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté)
- Est compétent pour créer des services publics municipaux, notamment des écoles élémentaires et maternelles d'enseignement public (après avis du représentant de l'État dans le **département**)
- Élabore et actualise le plan local d'urbanisme (PLU)
- Élit les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles (handicapées, pauvres ou exclues).

Pour Pessan, le CCAS est géré au niveau de l'intercommunalité.

Source : <https://www.vie-publique.fr>

Les intercommunalités comme les communes sont engagées dans la mise en route de l'organisation territoriale encadrée par la loi ALUR 2014 (accès au logement et urbanisme rénové), la loi NOTRe 2015 (compétences des collectivités territoriales) ou la loi Climat et résilience de 2021.

Les élus locaux s'engagent pour la commune, le travail quotidien ne se voit pas forcément.

Leur rôle consiste pourtant à porter des projets, entendre les doléances, apporter des réponses de proximité, dans un esprit de justice et pour le bien-être collectif.

**Quant à vous, comment voyez-vous l'avenir de votre commune ?
Quels sont vos rêves, vos idées ou vos projets pour un bien-vivre ensemble ?**

Vos remarques et vos besoins pour le village alimentent la réflexion au sein du conseil municipal : n'hésitez pas à vous manifester .



LE BUDGET COMMUNAL

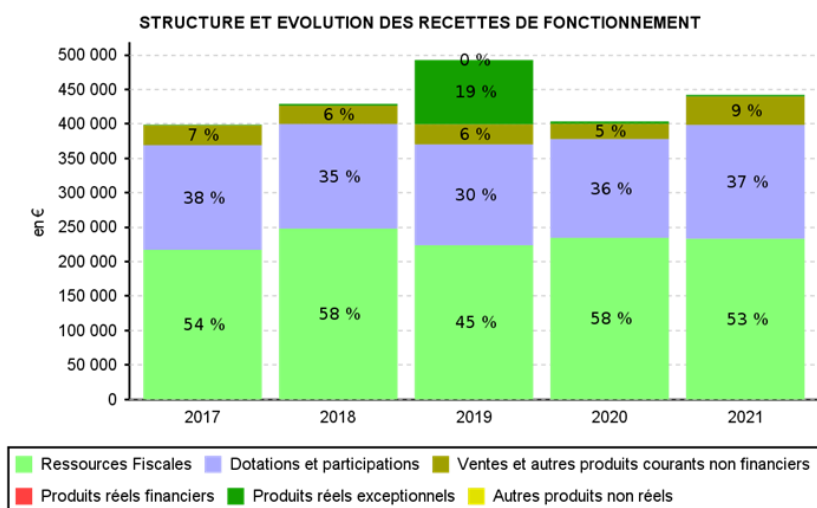
Voici une synthèse de l'analyse financière 2021 de la commune.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires de la commune peuvent être regroupées en six catégories :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale, par exemple les taxes foncières, commerciales, fonds de garantie.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la dotation globale de fonctionnement DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions,

Pour la commune de Pessan, les recettes ont connu une augmentation de 10.8% entre 2017 et 2021. Les exercices 2019 et 2020 représentent des exceptions, le premier au bénéfice de la commune (réception de 90000€ dans le cadre des certificats d'économie d'énergie), et à son désavantage en 2020 (crise sanitaire). On constate une augmentation relativement identique de tous les postes. Les recettes de la commune exprimées en euro par habitant, sont inférieures à la moyenne des communes comparables : ceci s'explique par la présence d'un budget annexe caisse des écoles



Les dépenses de fonctionnement

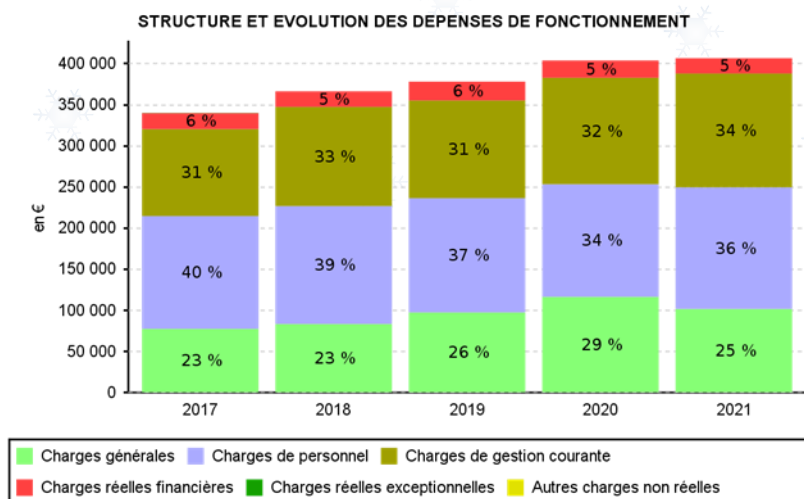
Les dépenses budgétaires peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions...).

Pour la commune de Pessan, les charges subissent une augmentation plus prononcée que les produits (+19.6%). Cette évolution s'explique d'une part, par l'évolution du personnel de la collectivité (mouvements de personnel ayant engendré une augmentation de 7.9% de ces charges). D'autre part, les transferts de compétence et les choix opérés pour leur financement, font évoluer dans des proportions significatives les charges de gestion courante.

On peut donner comme exemple les participations de la commune versées au syndicat de l'eau (SM3V) ou au syndicat de l'énergie (SDEG) qui répondent aux besoins et travaux en matière de voirie ou d'éclairage public.

Les charges par habitant de la commune demeurent globalement inférieures aux moyennes.



La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissement. Pour la commune, la capacité d'autofinancement diminue de 39.7% au cours de la période. En comparaison avec les autres communes, le niveau d'auto-financement s'élève à 154 €/habitant, inférieur à la moyenne départementale qui est de 178€/habitant. Les élus doivent surveiller l'augmentation des charges et veiller à ce qu'elles ne continuent pas à augmenter plus rapidement que les produits.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital.

La CAF nette négative en 2020 s'explique par le remboursement d'un prêt à court terme et la réalisation des travaux de voirie et d'éclairage public. La commune réalise régulièrement entre 70 000€ et 90 000€ de travaux au cours d'un exercice.

La commune a fortement investi dans l'aménagement du centre bourg au cours des exercices 2018 et 2019. Les investissements sont plus limités depuis. Pour autant, des projets existent, projets qui n'ont pas rencontré les conditions favorables à leur réalisation au cours de l'exercice 2021.

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Un financement a toujours été disponible au cours des 5 derniers exercices à l'exception de l'exercice 2020.

Au cours de la période, le fonds de roulement net global a augmenté de 2.6% en passant de 158 238€ en 2017 à 162 338€ en 2021.



LE BUDGET COMMUNAL suite

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Le besoin en fonds de roulement

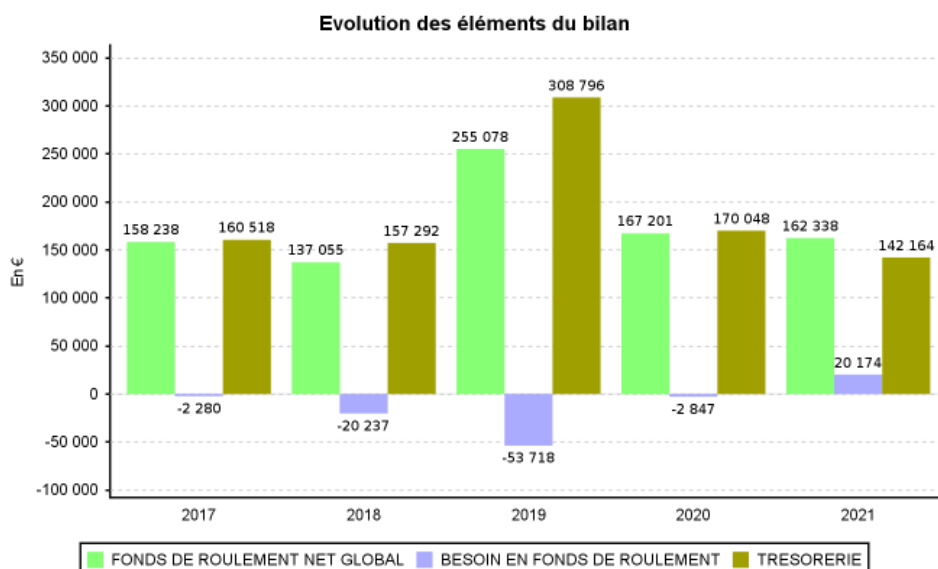
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le tableau ci-joint illustre la relative stabilité à la fois du fonds de roulement et de la trésorerie, ainsi que les effets du transfert de la compétence assainissement.

Le fonds de roulement demeure confortable (146 jours de charges) bien qu'inférieur à la moyenne départementale (252 jours).



Endettement

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.

La commune s'est lourdement endettée en 2018 afin de réaliser l'aménagement du centre bourg.

L'encours des dettes de la commune (588 000€) est constitué de trois emprunts : celui de la salle polyvalente (capital restant dû 250 000€ environ au 31/12/21), de l'aménagement du centre bourg (261 000€), et celui de l'immeuble ancien garage (77 000€). La dette représente 859€ par habitant (moyenne départementale 726€/habitant). La situation est moins préoccupante dans les faits.

Ainsi, les travaux de voirie et d'éclairage public auraient-ils été comptabilisés en section d'investissement, le coefficient d'autofinancement courant (CAC) se serait élevé à 0.82. L'endettement de la commune constitue cependant une fragilité.

La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt depuis 2018. Elle se désendette depuis.

Cependant compte tenu de la structure de son endettement, l'endettement de la commune demeurera à un niveau élevé pendant quelques années.



La fiscalité directe

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE),

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

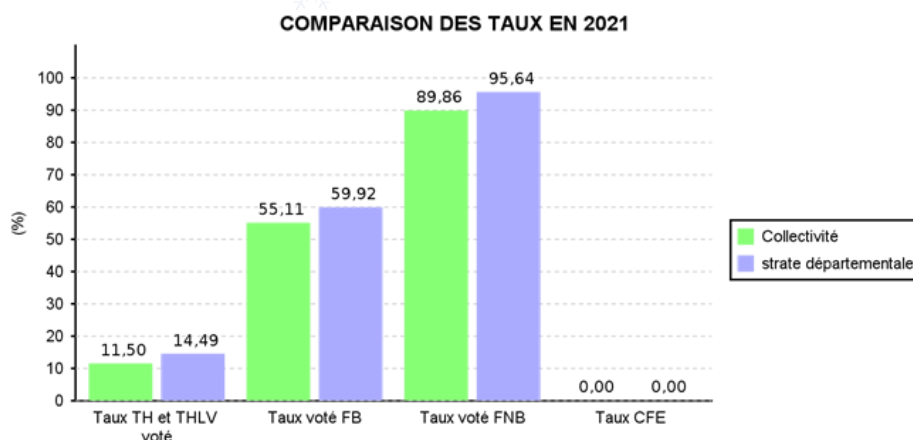
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.

Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020).



Les taux votés par la commune sont également moins élevés que la moyenne.

Avec des taux et des bases inférieurs aux moyennes, les produits de fiscalité directe locale de la commune sont nettement inférieurs aux moyennes. A titre d'exemple le produit de taxe foncière s'élevait en 2021 à 296€ par habitant à Pessan, alors que la moyenne départementale s'élevait à 404€ par habitant.

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre. Après avoir chuté entre 2017 et 2018, la DGF est demeurée stable depuis.

Le rapport fait état d'une évaluation correcte des recettes. La commune perçoit depuis plusieurs années plus de recettes que celles prévues au budget, preuve de la prudence et de la sincérité des documents budgétaires. Les dépenses de la commune sont également évaluées de façon sincère, sur le budget principal et sur le budget caisse des écoles.

En janvier 2023, le budget communal sera géré à partir d'une nouvelle nomenclature comptable (passage obligatoire en 2024) qui permettra d'obtenir davantage de cohérence avec l'objectif de qualité comptable. Il donnera également plus de responsabilité aux élus dans les choix budgétaires.





TOUS RESPONSABLES POUR NOS DECHETS

Le Meilleur Déchet = Celui que l'on ne produit pas...

Soyons tous conscients que nous devons adapter
nos comportements

NOS DECHETS COMPOSTABLES

Composteur partagé



Un composteur partagé installé à Pessan

Où? ...

**Sur le point de collecte principal des déchets
ménagers à coté de l'atelier municipal**

Chers villageois, un petit seau ainsi qu'une brochure explicative sont disponibles à la mairie.
Venez nombreux !

On compte sur vous !

Composteur individuel

Prix de vente du kit : 10€



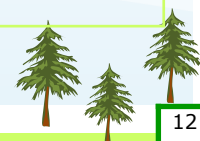
Kit de compostage 100% en
plastique recyclé. Volume :
445 litres. Livré en kit,
facilement transportable.

**Vous disposez d'un extérieur,
réservez un composteur individuel
dès aujourd'hui!**

On compte sur vous aussi !

Contactez votre SICTOM Centre
au 05 62 60 30 42

sictom.pavie@orange.fr



NOS DECHETS RECYCLABLES

Pas de déchets déposés près des containers de Pessan

AVANT DE JETER AVEZ-VOUS PENSÉ À DONNER ?

LES ACTEURS LOCAUX DU RÉEMPLOI SONT NOMBREUX

Mobilier, petits objets, matériel et matériaux, vêtements, vélos... :

Valoris - 12 rue Federico Garcia Lorca - Auch
05 62 05 98 46 - www.asso-valoris.fr

Mobilier, petits objets, matériel, électroménager, vêtements ... :

Emmaüs - A Lamothe - Auch
05 62 63 36 02 - www.emmaus-gers.fr

Produits électriques et électroniques, mobilier, petits objets, matériel,... :

Ag2i (le comptoir solidaire) - 12 quai des Marronniers - Auch
05 62 05 33 98 - www.lecomptoirsolidaire.com

Luminaires, quincaillerie, outillage, peintures :

MAD (mouvement alternatif du déchet) - 209 rue Victor Hugo - Auch
06 26 09 97 23 - www.mad-atelier.fr

Vélos et pièces de vélo (tout état)

L'Atelier du Vélo - Quartier du Garros ou chez Valoris - Auch
Appeler avant de vous y rendre
06 63 52 48 97 - <http://avpta.free.fr>

Vêtements

Croix rouge - 11 rue du docteur Samalens - Auch
09 67 50 57 90/05 62 63 57 90
www.croix-rouge.fr/Annuaire/UNITE-LOCALE-D-AUCH10

En bon état : vêtements, mobilier, jouets

Secours populaire - 10 rue du repos - Auch
05 62 61 57 43 - www.secourspopulaire.fr/32

**Donnez
une seconde vie
à vos déchets !**

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DECHETTERIE



Le saviez-vous ?

La benne ENCOMBRANTS est la seule benne qui n'est pas recyclée. Elle est envoyée directement au centre d'enfouissement de Pavie !

Prenez le temps de bien trier !

Avez-vous pensé à valoriser les déchets verts dans vos jardins ?

Des solutions simples existent :
broyage de végétaux, compostage, paillage...
Renseignez-vous au 05 62 61 21 04

Près de chez vous !

Vos déchetteries d'Auch-Lamothe et de Pavie

SERVICE GRATUIT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

trigone

Et début 2023, un "Récup Village" pour les Pessannais...

DECHETTERIES INTERDITES AUX PROFESSIONNELS

Pensez à venir accompagné pour tous déchets lourds et/ou volumineux.

AUCH-LAMOTHE
Déchetterie
21 Avenue
40110 Lamothe
AUCH
Déchetterie
Chemin de Gauvère
R021
AUCH
ZONE DE LAMOTHE
ROUTE D'AGEN
TEL 05 62 61 04 47

PAVIE
Déchetterie
ROUTE DE L'ANNEZAN
PAVIE centre
CHEMIN DE GAUVÈRE
TEL 06 26 78 56 89

DU LUNDI AU SAMEDI
DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

AG2I (Le comptoir solidaire) propose de venir à votre domicile pour vous débarrasser de tout ce que vous ne souhaitez plus. Sympa non ?

Programme voirie 2022

Le programme voirie 2022 est une nouvelle fois très conséquent puisqu'il s'établit au final à 73 700 € pour ce qui est du reste à charge de la commune.

Les chantiers importants concernent les points suivants :

Dépenses		
Chemin de l'Arçon	Préparation et revêtement bicouche 900m	19 600€
Route de Roquetaillade	Préparation et revêtement bicouche 1000m	16 112€
Route d'Haulies	Préparation et revêtement monocouche 1600m	12 270€
Débroussaillage		6300€
Point à temps	2 journées	9 300€
Pelle mécanique	40 heures	4 118€
Divers	Elagage entreprise Montagnier et bureau Hydretude	6 000€
Total à charge de la commune		73 700€

L'année a débuté par un gros chantier d'élagage chemin de l'Arçon et route de Pavie, l'entreprise Montagnier s'est équipée d'une pince hydraulique et d'un gros broyeur pouvant avaler des troncs jusqu'à 40 cm de diamètre. A la fin de la journée, les arbres et la végétation qui sont sur les talus, sont plombés au droit de la route permettant le passage des lignes électriques et fibre.

Les différents revêtements se sont faits au cours du printemps.

Le débroussaillage s'effectue comme d'habitude en deux temps :

1^{ère} intervention mai 2022 accotements et champ de vue dans les virages

2^{ème} intervention juin-juillet, emprise totale de la voirie avec talus et accotements

La pelle mécanique vient en octobre pour les fossés et la saignée d'accotements pour l'évacuation de l'eau. Le chêne mort route d'Auterrive a été déraciné et enlevé.

Etude du pont en amont du cimetière, ruisseau d'en Nestève

La commune est confrontée à des débordements du ruisseau d'en Nestève juste en amont du vieux cimetière. L'ouvrage est constitué de plusieurs buses qui ne sont pas suffisamment dimensionnées.

Le SM3V (syndicat mixte des 3 vallées) a missionné un bureau d'études pour connaître et proposer la solution à ce problème. Coût de l'étude 3 500€.

Dans le cadre du programme national ponts (CEREMA), le bureau d'études APAVE a réalisé la visite des ponts de la commune. Des défauts affectant la structure des trois ponts ont été révélées : pont du cimetière, pont route d'Haulies, pont d'Empeluse.

A ce jour, ce dossier est en cours : bureau d'études, devis pour la réfection, dossier Loi sur l'eau.

Nous ne manquerons pas de vous informer sur le déroulement et le financement de ces futurs chantiers.

Les voies communales de Pessan sont malgré tout dans un état correct.

Aujourd'hui, grâce à un programme voirie soutenu, nous roulons tranquillement et tout se passe bien.

La commission voirie Bernard Abadie, Jacques Nougadère, Didier Rouch



Soins de premiers secours

Fin février 2022, l'Union départementale des pompiers a assuré la formation de 10 personnes à Pessan, dont les employés communaux. Tous ont manifesté leur satisfaction pour cette journée intense en informations et riche sur la découverte des gestes à effectuer.

L'expérience peut-être renouvelée si des volontés se manifestent. Pour un groupe de 10 apprenants, le prix est d'environ 50€ par personne. La commune gagnerait à recenser des secouristes formés localement, capables d'effectuer des gestes de survie et de rassurer le blessé et son entourage.

En tout premier lieu, toujours contacter le 15 ou le 18



Les attestations parvenues tardivement à la mairie, sont remises aux participants à l'occasion du goûter de Noël de l'école.



Assister une personne en danger relève d'un devoir citoyen

Plan local d'urbanisme - PLU

Le Conseil municipal a réfléchi au PLU, sur sa révision ou sa modification dont le coût peut être très élevé.

Sur les conseils du CAUE (Conseil architecture Urbanisme Environnement), la délibération s'est orientée vers une non modification du PLU. Voici quelques années, le conseil municipal a voté contre le rattachement de cette compétence à la Communauté d'Agglomération. Or aujourd'hui, du fait des contraintes, les communes ne pourront y échapper.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit les orientations d'aménagement d'un territoire et met en œuvre la loi Climat et Résilience de 2021. La loi conduit à intégrer l'écologie dans notre mode de développement : limiter l'artificialisation des sols, valoriser les friches et les logements vacants.

La commune élabore un projet d'aménagement au cœur du bourg en s'appuyant sur l'établissement public foncier (EPF), structure qui peut porter le projet sur le plan des démarches et sur un plan financier.

Pour l'EPF, Mr Brouillac est venu début 2022 prendre connaissance de l'état des lieux. Ce dernier trimestre, une convention est signée entre la commune et l'EPF et ratifiée par la Communauté d'agglomération GACG.

Début 2023, nous aurons une deuxième visite de Mr Brouillac pour examiner plus précisément les sites de la maison Baqué et un terrain vacant. L'objectif pour la municipalité reste d'effectuer une opération blanche pour la commune. Les aides de l'EPF imposent la création de 25% de logements sociaux. L'idée serait de maintenir un local commercial, pourquoi pas un restaurant, d'envisager une salle associative...

Vos idées ou souhaits sont ici aussi bienvenus.



Aménagement du bourg-Zéro phyto

Les herbes folles au bord des trottoirs, sur la voie communale ont toujours été considérés comme indésirables. L'utilisation de désherbant chimique les a longtemps éradiquées. Ces produits participent à la pollution des nappes et de la ressource en eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit aux municipalités l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des voiries accessibles au public.



En s'appuyant sur les travaux de FREDON (organisme à vocation sanitaire, chargé de la santé des végétaux) et avec l'appui du CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), nous étudions les alternatives au désherbage chimique au niveau du village et des deux cimetières.

Certaines communes s'équipent de matériel pour un désherbage thermique ou mécanique pour un coût élevé. D'autres communes font des choix d'enherbement, de paillages et de plantations couvre-sol, parfois de non désherbage et d'acceptation de la flore spontanée

Pour la municipalité, cette réflexion s'inscrit dans un projet d'entretien et de valorisation du village de Pessan. Le choix des plants prend en compte le changement climatique avec la sécheresse qui s'accroît.

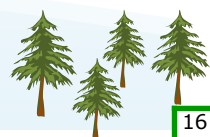
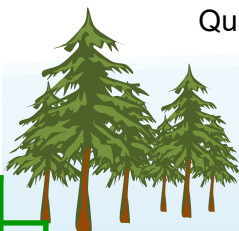
Plusieurs actions ont été réalisées depuis 2-3 ans :

- Plantations de haies avec Arbres et paysages, en sortie du village et au-dessus de l'école
- Construction d'une murette et végétalisation du bas de la tour
- Plantations au niveau du cimetière, dans le jardin du cloître et rue de l'église
- Plantation de deux oliviers et d'un chêne vert

Un panneau en bois et céramique, représentant le centre bourg et son histoire, a trouvé sa place en bas de la tour, devant l'ancien terrain de pétanque.

L'offre vient de l'association Rayonnement de Pessan, avant sa dissolution.

Qu'elle en soit ici remerciée !



Les travaux d'aménagement du bourg avancent au rythme de la charge de travail globale sur la commune et de la disponibilité des élus. Cependant, en lien avec le CAUE, nous portons un projet d'ensemble qui inclut les cimetières. Pour gérer autrement les cimetières, nous sommes encouragés à opter pour des formes paysagères avec le choix d'engazonner les allées pour réduire le temps d'entretien, d'installer du couvre-sols sur les inter-tombes, de planter de nouvelles essences d'arbres qui n'abîment pas les tombes... L'installation prochaine de composteurs dans les cimetières pour la récupération des végétaux vise également l'objectif d'enrichir le sol avec le terreau tout en réduisant les déchets. D'autres communes alentour ont opté avec succès pour ces choix.

Pourquoi pas nous ?

Ce passage au Zéro phyto oblige chaque citoyen à une prise de conscience, un changement dans nos modes de vie, un agir plus respectueux de la nature. Nous avons donc besoin de votre compréhension et de votre soutien. Nous souhaitons également que **chaque propriétaire fasse un effort d'entretien de son domaine** : taille de haies, plantations de vivaces, maintien en état de propreté car trop de jardins privés laissent à désirer à l'intérieur et autour du bourg.

Si vous souhaitez vous impliquer et participer à des moments de travail en commun pour le village, merci de vous manifester et nous vous informerons.

Les « corvées » sont un travail gratuit certes mais surtout un temps de vie sociale, de découverte, de partage des savoirs.

Sont donc en cours ou prévus :

- La construction d'une murette en pierre rue Joseph Sentous
- L'aménagement de la place Auguste Sempé
- La construction d'un bac en pierre en bas de la tour pour accueillir un olivier comme devant la mairie
- La plantation d'arbres et arbustes
- La végétalisation des cimetières et du pourtour du colombarium

Et vous, comment imaginez-vous le village ?

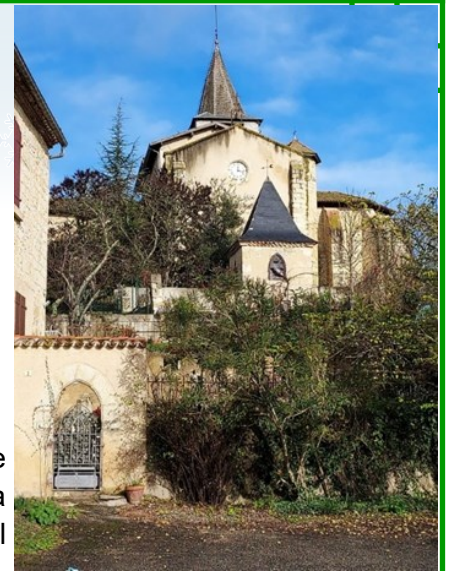
Que proposez-vous ?



GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Projet de restauration abbaye de Pessan

L'église Saint-Michel de Pessan, ancienne abbaye bénédictine, a été fondée au VIII^{ème} siècle. L'église est classée **Monument historique** en 1960, les stalles en 1995.



Rappel des travaux et bilan actualisé :

Janvier 2004 : étude préalable à la restauration des toitures et clocher, effectuée par Monsieur Thouin, architecte des monuments historiques. Cette étude met à jour des désordres. Mais devant l'importance du budget nécessaire, le conseil municipal diffère ce projet.

Depuis 25-30 ans, comme auparavant, des révisions régulières des couvertures de l'église sont effectuées.

En 2016-2017, le constat d'une gouttière au niveau d'un transept conduit à établir un bilan. Ce dernier aboutit sur un projet élaboré en 2018 et mis en œuvre en 2020. L'entreprise Coutens révisé alors la couverture nord-est du bras nord du transept pour un montant de 20 000€. Des aides de la région (40%), du département et de l'Etat ont abondé pour cette réalisation.

Parmi les autres travaux d'entretien, on note la réfection des vitraux après la tempête de 2003, la restauration de mobilier : plusieurs tableaux de Jean-Baptiste Smets (1712-1783).

Juin 2020 : l'entreprise Bodet effectue un audit de l'installation campanaire. Le projet vise la restauration du clocher et l'électrification du système campanaire.

2021 : avant la réfection du clocher, la DRAC demande une réactualisation du bilan de 2004.

Octobre 2022 : Monsieur Cadot, architecte du Patrimoine pose un diagnostic sanitaire de l'église avec une description point par point de l'évolution des désordres en comparaison de 2004.

L'état des lieux présente les éléments suivants :

- Le clocher est la partie la plus dégradée de l'église de Pessan : ardoises vieillissantes, vétusté du plancher, désordres accentués par rapport à 2004.
- Le chevet voit son état aggravé : maçonnerie rongée, parements déliés, parasitisme végétal, risques de chute de pierres... d'où la parcelle interdite au public. Cependant, les différentes fissures (abside, voûte du cœur et croisée des transepts) n'évoluent pas, ce qui permet de confirmer l'absence de désordre structurel.
- Les bras des transepts nord et sud sont surveillés par des jauges à vernier. Les fissures extérieures ne montrent pas d'évolution. Mais ces points sont préoccupants de longue date : plusieurs campagnes de travaux ont été réalisées au XX^{ème} siècle et en 2018 pour la toiture.
- Des vitraux sont cassés à l'ouest.
- La chapelle St Joseph présente aussi un état de délabrement important.

La confirmation de l'aggravation des désordres
de l'église nous oblige à réagir.

Nous portons la responsabilité d'un Patrimoine
pour les générations futures.



Présentation du projet

Les choix de restauration, obligatoirement échelonnés dans le temps, préconisent plusieurs campagnes dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité car il s'agit d'un édifice recevant du public (ERP) de type 5-lieu de culte :

1. Première campagne :
 - En priorité la mise en sécurité de l'église : électricité, éclairage, dégagement par la chapelle St Joseph après sa restauration.
 - Restauration du clocher : couverture, plancher, chambre des cloches, beffroi...
2. Deuxième campagne :
 - Restauration du bras du transept nord intérieur et extérieur avec d'importants travaux de maçonnerie.
3. Troisième campagne
 - Restauration du bras sud du transept, de la croisée et du chevet.
4. Quatrième campagne :
 - Réhabilitation du parvis avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Etapas du projet

Une rencontre récente avec un responsable de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers), encourage la présentation d'un projet global.

A ce jour, une demande de versement de subvention est en cours pour l'étude réalisée.

Le travail d'écriture du projet permettra à l'UDAP de le présenter pour obtenir l'autorisation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) : c'est la première opinion du comité scientifique. Cet avis ouvre la possibilité de s'orienter ensuite vers le privé : Fondation du Patrimoine, mission Berne.

La Fondation du Patrimoine entend que chaque porteur de projet anime sa propre souscription. Pour les entreprises, une défiscalisation est possible à hauteur de 60%. Mais les possibilités de subventions existent et se multiplient en fonction d'une mobilisation efficace de notre part.

Pour une question budgétaire évidente, la municipalité concrétisera ce projet uniquement si les subventions atteignent à minima 80% du montant global, montant estimé à 1 150 000€.

Tout soutien sera bienvenu.

Si vous avez une sensibilité pour le Patrimoine, des compétences en matière de gestion de projet, de l'énergie à offrir, rapprochez-vous de la mairie.

Projet adressage de la Poste

Le dossier adressage est achevé depuis août 2022, le courrier à votre intention prêt à la diffusion : il s'accompagne de l'attestation de changement d'adresse en référence à chaque numéro cadastral.

Après des mois d'inertie et de multiples contacts, la Direction de la Poste informe ce 15 décembre du lancement de la fabrication des plaques. La livraison en mairie est annoncée pour fin janvier.

Nous n'avons pas d'autre choix que d'attendre.





Incandescence ... les arts de la terre et du feu

L'association a repris ses activités. Une exposition sur le thème des cloches a égayé le village durant cet été. Depuis la rentrée, trois groupes de 10 adultes découvrent les techniques de modelage, expérimentent divers types de cuisson... une certaine approche du monde extraordinaire de la céramique. Les stages ont également repris en été et à la Toussaint autour de thématiques spécifiques (porcelaine-papier, modelage cuisson raku) Ces activités sont accessibles à tous ; aucun prérequis n'est nécessaire. Quand la curiosité et l'envie nous guident, c'est l'essentiel. La participation de ces personnes répond à un besoin de trouver des activités au contact de la nature et qui ont un sens humainement. Les ateliers ont eu lieu au maximum à l'extérieur tant que la météo l'a permis. La crainte du Covid constitue une limite dans l'espace restreint du local. En post-Covid, la reprise est plus compliquée pour les enfants : on note un changement d'habitudes et le turn-over des fratries a manqué.

Fin novembre-début décembre, le marché de Noël se prépare : enfumages de Sigillees et raku ! Les participantes sont courageuses, elles n'ont pas peur de la pluie et du froid...

Voici les projets en cours :

- Petit marché de Noël le 18 décembre de 10h à 18h au niveau des deux étages de la tour de garde du village
- Stage de poterie pour les enfants de 7-11 ans les matinées, la seconde semaine des vacances de février.
- Stage pour les adultes pendant les vacances d'avril-mai et juillet

Renseignements : Luce Plaud au 06 08 83 53 52

et page Facebook d'Incandescence



Ci-dessus et ci-dessous,
Vernissage de l'exposition sur le
thème des cloches



A gauche,
Exposition dans la tour
le 18 décembre 2022



Idée de sortie : au château de Herrebouc, avec la dégustation, vous pourrez découvrir le travail personnel de Luce ainsi que les aquarelles de Carole Joubin et les œuvres éphémères de Sylvain Trabut, artiste végétal : un régal !



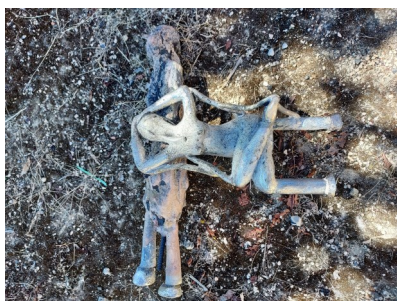
Un échange interculturel à Pessan, le saviez-vous ?

L'association SIDIMAYA Culture, siégeant en Dordogne, accueille depuis 1996 des artistes burkinabés, sculpteurs et fondeurs de bronze : Bamadou Traoré et depuis 2016 son fils Ibrahim. Tous les ans, de fin mai à fin août, ils viennent en France pour animer des stages de sculpture et partager leur savoir.

Ils sont reçus dans différentes communes, sur plusieurs départements. Cette année, grâce à l'implication de Yoli Rodriguez, un stage a été organisé à Pessan fin juillet 2022.

Le travail du bronze comporte plusieurs étapes :

- Création d'une sculpture en cire d'abeille sur une journée
- Moulage en terre autour de la sculpture durant 3 jours, par couches successives
- Cuisson des moulages de terre pour obtenir un moule creux car la cire fond. Elle est récupérée pour créer de nouvelles sculptures.
- Fonte du bronze (alliage fer, cuivre, zinc de récupération) dans un creuset en fonte
- Coulage du bronze en fusion dans les moules creux en terre
- Temps de refroidissement de la sculpture avec maintien dans le sable pour contenir la pression du bronze qui sèche et pour préserver la forme de l'objet.
- Casse du moule en terre et découverte de la statuette de bronze
- Nettoyage puis polissage du bronze avec des limes en fer : travail minutieux, long et plus ou moins fastidieux...mais cela participe du plaisir de création
- Mise en lumière et exposition de l'œuvre accomplie



Le succès et la satisfaction des participants permettent de se projeter pour une nouvelle expérience en 2023.

Pour ces burkinabés, le gain financier de ces stages assure la nourriture et la scolarisation de leur famille élargie.

Ils soutiennent également des projets agricoles, de cultures vivrières autour de leur ville Bobo-Dioulasso.



FOYER CULTUREL LAÏQUE DE PESSAN

La fin d'année approche à grands pas et nous profitons de cet encart dans le bulletin municipal pour faire un petit point sur les différentes manifestations et activités que le Foyer vous propose.

Après ces dures années COVID qui nous avaient contraints d'annuler nos activités et nos manifestations, l'année 2022 nous a permis de remettre sur les rails notre association. Nous devons déplorer cependant, la baisse de participants dans certaines activités... mais avec le temps nous espérons que tout reviendra comme avant l'arrivée de ce terrible virus.

Toutes nos activités ont repris et cela, sans augmentation de prix malgré l'inflation qui fait rage en France et dans les pays voisins...

La randonnée annuelle a débuté la saison des festivités avec cette année une innovation : le repas tiré du sac... Le beau temps était de la partie, la matinée s'est terminée par un apéro offert comme à l'accoutumée par le Foyer puis les randonneurs venus nombreux arpenter les chemins de Pessan et des alentours ont mis en commun leurs victuailles et ont pu partager un très bon moment de convivialité.

Un peu plus tard dans le mois de mai c'est une exposition de qualité et de créativité qui s'est affichée à la salle des fêtes avec l'exposition Patchwork et Peinture. Un week-end qui a vu défiler un public venu nombreux et de tout le département. Bravo à nos animatrices bénévoles, qui ne comptent pas leur temps, partagent et dispensent avec beaucoup de patience leur savoir faire...

La Sardinade début juillet a rassemblé quelques 300 convives qui ont apprécié les bonnes sardines et ventrèches grillées, évidemment, mais également qui ont pu retrouver l'ambiance chaleureuse et festive qui nous est chère et règne dans chacune de nos manifestations.

Tous les vendredis soirs de l'été, les soirées Pétanque ont animé le village. Pas moins d'une trentaine d'aficionados se retrouvaient autour de la nouvelle salle des fêtes pour pratiquer leur activité favorite, de petits repas amicaux ponctuant régulièrement ces chaudes soirées très animées !

Début novembre la soirée choucroute a rassemblé beaucoup d'adhérents et amis qui ont apprécié la qualité de ce plat extrêmement bien préparé par notre ami Patrice avec l'aide des "petites mains" du Foyer. La soirée animée par Jean et Dédée s'est poursuivie tard dans la nuit.

Enfin dernièrement, la soirée sucré/salé a ponctué cette année 2022, toujours dans la bonne humeur.

Nous espérons pour vous tous une excellente fin d'année 2022 et en profitons pour vous souhaiter un joyeux Noël et une année de bonheur et de bonne santé pour 2023.

Le Président et son équipe,

Bruno FEDRIGO.



Bibliothèque de Pessan

Pour le plaisir de lire, la bibliothèque se rappelle à vous, petits et grands.

Ouverture le samedi matin 10h30-12h30

Grand choix d'ouvrages, venez nous rendre visite.

Prêt gratuit !



CONTE ET HISTOIRE DE NOËL



Conte des deux loups

Dans un village vivait un enfant qui se posait une question et qui un jour alla la poser au chef du village.

« Comment se fait-il que la plupart des gens sont parfois bons et parfois méchants.

Comment est-ce possible ? Ne pourraient-ils pas être soit l'un, soit l'autre ? ».

Le chef répondit : « En chaque personne il y a deux loups, un bon et un méchant, et chacun de ces loups veut dominer la personne, c'est pourquoi chacun de nous est à la fois bon et méchant ».

L'enfant lui posa alors une deuxième question : « Lequel des deux loups gagne ? ».

Le chef lui répondit : « Celui que tu nourris ».

Quel loup nourrir en moi pour un bien-vivre ensemble ?

Au matin de Noël, « Zézé », enfant des rues brésilien s'éveille en espérant avoir reçu un cadeau...

« À peine éveillé, j'appelai Totoca.

« On va voir ? Je te dis que j'aurai quelque chose.

– Moi je n'irais pas voir.

– Si, j'y vais. »

J'ouvris la porte de la chambre. À ma grande déception les sandales de tennis étaient vides.

Totoca s'approcha en se frottant les yeux.

« Je ne te l'avais pas dit ? »

Un mélange de haine, de révolte et de tristesse s'éleva de mon âme. Sans pouvoir me contenir je m'écriai :

« Quel malheur d'avoir un père pauvre !... »

Je détournai les yeux de mes sandales de tennis et je vis des galoches arrêtées devant moi.

Papa était debout et nous regardait. Ses yeux étaient immenses de tristesse. On aurait dit que ses yeux étaient devenus si grands qu'ils auraient pu remplir tout l'écran du cinéma Bangu.

Il y avait une douleur si terrible dans ses yeux que s'il avait voulu pleurer il n'aurait pas pu. Il resta une minute qui n'en finissait plus à nous regarder puis sans rien dire il passa devant nous.

Nous étions anéantis, incapables de rien dire. Il prit son chapeau sur la commode et repartit dans la rue. »

Extrait de *Mon bel oranger*, œuvre de José Mauro de Vasconcelos.

**Quand la vie se complique pour beaucoup de foyers,
... quelle forme de solidarité sommes-nous prêt à manifester ?**





Bonnes fêtes à tous dans la paix!

*« La grande erreur de notre temps, cela a été de pencher,
je dis même de courber, l'esprit des hommes vers la re-
cherche du bien matériel.*

Il faut relever l'esprit de l'homme,

Le tourner vers la conscience,

Vers le beau, le juste et le vrai,

Le désintéressé et le grand.

C'est là et seulement là

Que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même

*Et par conséquent avec la société. » **Victor Hugo***



Et de l'union des libertés

Dans la fraternité des peuples

Naîtra la sympathie des âmes,

Germe de cet immense avenir

Où commencera pour le genre humain

La vie universelle et que l'on appellera

La paix de l'Europe

Victor Hugo

*... L'isthme affreux qui sépare ces
deux mers, Humanité et Félicité, sera
coupé. Il y aura sur le monde un flot
de lumière. Et qu'est-ce que c'est
que toute cette lumière ?*

*C'est la liberté. Et qu'est-ce que c'est
que toute cette liberté ?*

C'est la paix.

Victor Hugo 21 août 1849

Commune de Pessan
Téléphone mairie : 05 62 63 28 66
Messagerie : mairie.de.pessan@wanadoo.fr

